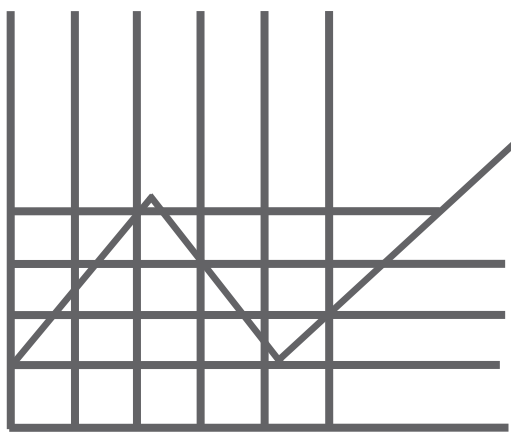




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux
Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 173 du 12 Février 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemas 500 F.cfa

PORT AUTONOME DE DOUALA

Un autre dispositif de sécurité contre des attaques armées mis sur pied



La direction générale du Port autonome de Douala (PAD) a organisé, le mercredi 7 février 2024, des exercices de simulation de riposte et de sécurisation de cette plateforme portuaire contre des attaques armées. P.10

BEAC

Yvon Sana Bangui nouveau gouverneur

- Il a été désigné le 9 février 2024 lors de la conférence extraordinaire des chefs d'Etat de la Cemas.



- Bilan élogieux de Abbas Mahamat Tolli après 7 ans à la tête de l'institution d'émission de la Cemas.

- Lire notre dossier en pages 4 à 7



Cameroun

Dépense budgétaire maîtrisée, finances publiques viabilisées

Le train de l'exécution du budget de l'Etat est en branle. Après le lancement des opérations du budget 2024 à Maroua, dans la région de l'Extrême-nord, le 16 janvier 2024 et la conférence annuelle des services centraux, déconcentrés et des structures sous-tutelle du ministère des Finances (Minfi), à Yaoundé le 29 janvier, tous les acteurs de la chaîne budgétaire sont désormais sur leurs rôles dans l'atteinte des objectifs de l'action du gouvernement cette année. Pp. 8-10



Alios finance Emprunt à tranches multiples

Première cotation

La Bvmac a procédé le 5 février dernier à l'introduction à la cote des obligations Alios finance dénommées « AFCM 2023 à tranches multiples » P.3

Patrimoine culturel

Le Cameroun réclame 40 000 objets culturels à l'Allemagne P.2

Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

PATRIMOINE CULTUREL

Le Cameroun réclame 40 000 objets culturels à l'Allemagne

Le processus de rapatriement des objets d'art et autres trésors camerounais conservés d'une manière illicite est lancé. L'Allemagne constitue la première étape d'une démarche qui va se poursuivre par la France et la Grande-Bretagne.

D'abord le Linden museum à Stuttgart, dans le sud de l'Allemagne du 15 au 16 janvier 2024, puis Cologne. Après moult négociations entre le Cameroun et la République fédérale d'Allemagne, les œuvres d'art camerounaises conservées dans les musées allemands amorcent le processus de leur retour dans leurs terroirs avec des discussions et une procédure en cours. A l'initiative de la partie allemande, une mission du Comité interministériel chargé du rapatriement des biens culturels camerounais conservés à l'étranger a visité six musées allemands pour voir ce que ces institutions recèlent comme éléments culturels camerounais.

La délégation était conduite par l'inspecteur général du ministère des Arts et de la Culture (Minac), Ngeh Rekia Mbeume. La présence des dépositaires du pouvoir ancestral et porte-paroles des quatre aires culturelles du pays consolide l'option choisie par le gouvernement camerounais qui fait des communautés, les acteurs clés du processus de rapatriement. Ils étaient là pour identifier et reconnaître au besoin ceux dont ils ont été dépouillés, il y a plus d'un siècle pour certains. En répondant à l'invitation allemande, il était



Le Cameroun et l'Allemagne écrivent une nouvelle page de leur histoire.

d'abord question d'aller écouter et dialoguer et enfin, présenter la stratégie gouvernementale.

Allemands et camerounais ont donc eu deux jours à Stuttgart pour poser la pierre angulaire du retour. Un rapatriement que les musées allemands perçoivent comme un enrichissement plutôt qu'une perte. Les échanges de Stuttgart ont permis entre autre de rétablir la mission du Comité ministériel en Allemagne. Officiellement, l'heure n'est pas encore à la négociation pour le rapatriement car au-delà du rapatriement, il y aura d'abord la négociation. Ce que souhaitent vivement les communautés.

Devoir de mémoire

Selon une étude récente publiée par Bénédicte Savoy, professeur à l'Université technique de Berlin, et Albert Gouaffo, professeur à l'université de Dschang au Cameroun, les musées allemands détenaient 40 000 artefacts camerounais acquis par l'Allemagne durant la colonisation. Les objets comprennent des textiles, des instruments de musique, des masques rituels, des trésors royaux tels (tabourets et trônes), des manuscrits, des armes et des outils.

Pour les artefacts originaires de la ville de Tibati, Sarki Yarki Hamidou, membre

du comité de restitution et porte-parole du lamidat de Tibati énumère: « il y a d'abord le trône du lamido que les allemands ont trouvé en exercice il y a aussi sa scelle, certaines de ses chaussures, les capes royales, des centaines de défenses d'éléphants logées au palais, etc. Nous ne pouvons pas les citer d'une manière exhaustive parce que c'est toute la ville qui avait été balayée en fait. »

Aujourd'hui, la nécessité d'un rapatriement de tous ces biens, illégalement exportés s'impose. Si le Cameroun est à la recherche de tous les objets d'art de son riche patrimoine culturel conservés d'une manière illicite dans les pays européens, il ne s'agit pas d'un cas particulier. Bénin, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Madagascar, Nigéria, Sénégal, etc., plusieurs pays africains ont entamé des démarches diplomatiques en vue de la récupération de leurs biens culturels illégalement exposés ou entreposés dans des musées en Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne et autres pays européens pendant la période coloniale.

En décembre 2023, l'Allemagne a restitué au Nigéria 20 bronzes pillés pendant la période coloniale. Un musée de Londres a annoncé qu'il va rendre au Nigéria des œuvres d'art « exportés » pendant l'incursion des militaires britanniques dans la ville de Beni city 1887. De son côté, la France a restitué 26 pièces des trésors d'Abomey au Bénin en novembre 2021.

Bougang Etroukan Z. R.

RESTRUCTURATION

Camtel va créer une société de patrimoine

L'avènement de la société de patrimoine de l'infrastructure numérique cette année s'inscrit dans le cadre de la réforme organisationnelle et opérationnelle de la technostructure de l'opérateur public des télécommunications à la suite de l'octroi des trois concessions, le 04 mars 2020.

Dans le cadre de la célébration de ses 25 ans d'existence, la directrice générale de la Cameroon Telecommunications (Camtel), Judith Yah Sunday, était face à la presse le 16 janvier 2024 à Yaoundé, en prélude à la « journée Camtel de l'infrastructure numérique ». Cette sortie médiatique [qui peut se lire dans le prolongement du dossier : « Portefeuille de l'Etat : Qui veut brader Camtel, une entreprise stratégique, viable et rentable » publié dans notre édition n° 171 du 16 Janvier 2024], a permis au manager de lever un pan de voile sur les perspectives organisationnelles et opérationnelles de la structure.

L'on a ainsi appris que l'opérateur public des télécommunications « envisage la création prochaine des parcs et technopoles numériques en vue de développer



La SPIN permettra à Camtel de se recentrer sur son cœur de métier.

la production des contenus numériques ; d'accroître et de diversifier les usages et services numériques et enfin de développer la fabrication et l'assemblage des pièces et appareils numériques ». En plus de ces parcs et technopoles numériques, la directrice générale annonce l'imminence de la transformation de la Business Unit Transport de Camtel en « Société de patrimoine de l'infrastructure numérique (SPIN) qui aura pour finalité de faciliter

l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4 ».

La SPIN devrait voir le jour au Cameroun d'ici la fin de l'année 2024. Elle sera chargée de valoriser le patrimoine de la société publique, notamment le réseau national de fibre optique, le câble sous-marin à fibre optique, le satellite télécoms, les stations terrestres et les centres de données.

Elle aura également pour mission de développer de nouveaux projets d'infrastructures numériques, en partenariat avec le secteur privé et les bailleurs de fonds internationaux. Ce qui permettra à Camtel de se recentrer sur son cœur de métier, qui est la fourniture de services de téléphonie fixe, mobile et Internet. La création de la SPIN intervient alors que le gouvernement a lancé la restructuration de Camtel pour la rendre plus compétitive sur le marché national des télécoms.

Compétitivité

En effet, l'opérateur public des télécommunications a signé avec le gouvernement, le 04 mars 2020, trois Conventions de concessions pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques à couverture nationale ouverts au public dans les domaines du Fixe, du Transport et du Mobile. La signature desdites conventions a imposé de fait une réforme organisationnelle de la technostructure de Camtel avec la mise en place d'un Continuum organisationnel ouvert intégrant la création de trois « Business Units » ou unités d'affaires (Fixe,

Mobile et Transport) chapeautées par une Société-Mère Camtel.

L'opérationnalisation de ladite réforme, sous l'accompagnement du Cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC), a abouti entre autre au lancement en août 2021 de la nouvelle marque « blue » et l'actualisation des Business Units.

Les solutions recommandées au président de la République par le Comité interministériel de la mission de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic comprennent « la création de trois filiales (Fixe, Mobile et Transport) chapeautées par une Société-Mère Camtel. La SPIN serait donc l'aboutissement de l'autonomisation du Business Unit Transport.

Selon les états financiers 2022, le chiffre d'affaires de l'entreprise connaît une progression de 17,79% par rapport à 2021 et d'un accroissement du résultat net de 26,4%. Ce chiffre d'affaires constitué est réparti entre le Business Unit Fixe (BUF) : 74,48% (+41,42%), le Business Unit Mobile (BUM) 5,41% (-18,07%) et le Business Unit Transport (BUT) 18,11% (-36,27%).

Dagoro Etroukan

ALIOS FINANCE EMPRUNT À TRANCHES MULTIPLES

Première cotation

La Bvmac a procédé le 5 février dernier à l'introduction à la cote des obligations Alios finance dénommées « AFCM 2023 à tranches multiples »

L'immeuble siège de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) a abrité le 05 février dernier la cérémonie de la première cotation des 808 088 obligations issues de l'emprunt obligataire émis l'année dernière par appel public à l'épargne sur le marché local par la société Alios finance Cameroun. Ladite cérémonie s'est déroulée sous la présidence du gouverneur de la région du Littoral Samuel Dieudonné Ivaha Diboua, en présence des représentants du ministère des relations extérieures ; du gouverneur de la Beac, de la Cosumaf, des directeurs des sociétés de bourse et de plusieurs invités.

Après cette première séance de cotation l'encours net des amortissements des titres de l'émetteur Alios finance Cameroun cotés en bourse s'élève à 121 352 1398 000 fcfa tandis que l'encours global des dettes cotées sur le compartiment « C » de la Bvmac est passée de 1 247 351 938 cfa à 1 255 598 231 938 soit une progression de 0,65%.

Au cours de cette opération de levée de



Photo de famille

fond lancée l'année dernière, la société Alios finance Cameroun a mobilisé une enveloppe globale de 8 080 880 000 de FCFA dont 3 473 030 000 FCFA pour la tranche des obligations à cinq ans de maturité (2023-2028) rémunérées au taux annuel de 6,50% brut et 4 607 850 000 de francs cfa pour la tranche des obligations dont la maturité des titres se situe à trois ans (2023-2026).

Selon le directeur général de la Bvmac,

Louis Banga Ntolo, ce troisième emprunt de la société Alios finances Cameroun vient augmenter la quantité d'actifs financiers en circulation sur le marché régional. Il offre ainsi aux investisseurs et aux sociétés de gestion de portefeuilles des opportunités nouvelles de diversification des éléments de leur patrimoine et d'allocation d'investissement.

Le directeur général de la société Alios finance Cameroun a saisi l'occasion pour

présenter la société « nous avons pu lever depuis 2018, le montant global de 25,6 milliards de fcfa grâce au marché financier de l'Afrique centrale. Cette levée de fonds qui avait une place centrale dans notre stratégie de développement aura permis en association aux autres leviers retenus, de financer plus de 250 milliards d'équipements logistiques et industriels pour les entreprises de notre tissu économique, tant des PME que des grandes entreprises » a confié le directeur général à ses convives.

Les titres admis sur le compartiment « C-obligataire » de la cote permanente de la Bvmac, ont pour date de jouissance le 1-08-2023 le capital sera remboursé par maturité suivant les modalités suivantes : tranche A par un amortissement du dixième du capital chaque semestre après un an Alors que pour la tranche B par un amortissement du sixième du capital chaque semestre après une année de différé.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est celle de « l'offre à prix ouvert » avec un cours de référence fixé 100% du nominal qui est à dix milles francs CFA.

S. Douala Epale

CEMAC'S CAPITAL MARKET AWARDS

Jour J - 51...

Le Comité d'organisation annonce la tenue de l'événement pour le 5 avril 2024.

La 2nde édition de la prestigieuse cérémonie de distinction des acteurs du marché des capitaux de la Cemac se tiendra au début du mois d'avril 2024 à Douala.

Le thème retenu pour cette deuxième édition par le comité d'organisation est le suivant : « le marché financier : levier de financement, de développement et de démocratisation des entreprises des Etats de la Cemac ». La particularité de l'édition de cette année est qu'elle marque le début de la rotation de l'événement dans tous les pays de la sous-région.

La Lettre Sarl société de communication organisatrice de l'événement en partenariat avec la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) et la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac) apporte cette année plusieurs améliorations au concept afin d'atteindre efficacement ses missions de promotion



du marché financier et de ses acteurs; de la vulgarisation de la culture boursière dans la sous-région, tout en créant une saine émulation entre les acteurs du marché.

Le comité scientifique des Awards composé des différents acteurs du marchés et de quelques universitaires est à pied d'œuvre pour élaborer les thématiques du salon atelier qui se tiendra le 4 avril, mais également de définir les critères de sélection des prix.

L'édition 2024 de l'événement des Awards se déroulera sur trois

jours, avec plusieurs articulations ; le salon du 3 au 5 avril 2024 pour lequel l'organisation voudrait apporter une attention particulière. Y sont conviés les institutions de la Cemac, les investisseurs, les émetteurs, les sociétés de bourse, de gestion de portefeuilles, des conseillers en investissements, les compagnies d'assurance, les entreprises cotées ou appelées à l'être. Les acteurs du secteur privé sont vivement invités à y participer pour découvrir de nouvelles opportunités de financement, et de nouer des partenariats. Au compte

de l'innovation, le salon se tiendra dans un espace ouvert au grand public, avec des crochets radio-phoniques où les exposants pourront se faire connaître du grand public.

En marge du salon, dans la journée du 4 avril 2024, le séminaire de formation au profit des cadres des directions financières, des sociétés d'Etats de la sous-région, listées pour être introduites à la cote, et même ceux des col-

lectivités territoriales ou des entreprises désireuses de découvrir les niches d'opportunités de croissance et de développement qu'offre l'institution du marché sous-régional. Les organisateurs ont prévu également aller à la rencontre des étudiants autour d'une conférence au sein d'un campus universitaire dans la ville de Douala.

E. Um



Séance de travail à la Bvmac



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

STABILITÉ DE LA MONNAIE

Pas de dévaluation à l'ordre du jour

Le redressement progressif du solde global de la balance des paiements de la Cemac a permis de baisser la pression sur la position extérieure de la sous-région. Le resserrement de la politique monétaire nécessaire et une meilleure application de la nouvelle réglementation des changes ont permis le doublement des réserves de change entre 2017 et 2023.

Lorsqu'il prend les rennes de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) le 6 février 2017, le gouverneur Abbas Mahamat Tolli se retrouve immédiatement au « front ». Quelques semaines plus tôt, la Conférence des chefs d'Etat de la Cemac a, le 23 décembre 2016, écarté tout recours à une dévaluation du FCFA malgré la conjoncture défavorable que subit la sous-région. Le cours du pétrole est passé de 110 à 30 dollars le baril, de juin 2014 à janvier 2016. Ce qui a réduit les marges de manœuvres budgétaires et entraîné la fonte des réserves de changes. Il faut donc rétablir les équilibres budgétaire et extérieur, et, ce faisant, de consolider les réserves de change sous régionales. Par ses missions, la BEAC sera la cheville ouvrière de cette stratégie communautaire de sortie de crise. Aujourd'hui, on peut dire que l'objectif est atteint.

En attendant les chiffres consolidés, les services de la BEAC estiment « les réserves en devises à 6 462,3 milliards de FCFA à fin 2023, correspondant à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 71,1% et à 4,12 mois d'importations des biens et services », selon le communiqué de presse publié le 27 décembre 2023 après la session du Conseil de surveillance de la Cellule de règlement et de conservation des titres. A l'entame de son mandat, ces indicateurs étaient de 3 093,2 milliards



Les chefs d'Etat ont rejeté la dévaluation du FCFA mais le transfert et la rétrocession des devises restent un défi.

FCFA à fin décembre 2016 soit un taux de couverture extérieure de la monnaie de 59,1 % et 2,4 mois d'importations des biens et services ; éloignant de fait les pays de la Cemac du risque de dévaluation.

Dans ses rapports annuels des coopérations monétaires Afrique-France couvrant la période sous revue, la Banque de France constate [avec satisfaction] la consolidation de la stabilité externe de la parité du FCFA par rapport à l'euro. Ces résultats sont au-delà des cibles de la politique monétaire de la BEAC : Taux de couverture de la monnaie supérieur à 60 % et un encours des réserves de change supérieur à 3 mois d'importations de biens et services. Une meilleure application de la nouvelle réglementation des changes a également participé à cette surperformance de l'accumulation de réserves de change.

Chasse aux devises

Adoptée en décembre 2018, la nouvelle

réglementation des changes vise l'uniformisation de l'application de la réglementation des changes dans la Cemac en limitant au maximum ses dispositions dérogatoires, et le renforcement du suivi des flux de capitaux internationaux dans la Cemac. Pour atteindre ces objectifs, Abbas Mahamat Tolli a opté pour une approche participative, multipliant les concertations entre la BEAC, les entreprises du secteur extractif et les banques commerciales. Après la fin des moratoires accordés aux entreprises extractives de la sous-région [pour tenir compte de la spécificité de leurs activités, NDLR], celles-ci ont amorcé la régularisation de leurs comptes en devises (on shore et offshore) et doivent désormais rapatrier au moins 35% de leurs recettes d'exportation.

Selon le Secrétariat Technique du Programme des Réformes Économiques et Financières de la Cemac (PREF-Cemac), la BEAC a délivré des autorisations pour

l'ouverture ou la régularisation de 488 comptes on shore et offshore en 2022, permettant ainsi aux entreprises extractives et à leurs sous-traitants de procéder à leurs rapatriements et d'ordonner à partir de la Cemac ou hors de la Cemac des règlements en faveur de leurs fournisseurs étrangers. La BEAC a également ouvert dans ses livres une cinquantaine de comptes dans cinq devises (euros, dollars américains et canadiens, yuan et livres sterling) aux banques commerciales de la Cemac. Au 21 décembre 2022, les entreprises extractives et les non-résidents autorisés à détenir des comptes en devises dans la Cemac ont rapatrié et rétrocedé à la BEAC un montant total de 505,9 milliards FCFA.

En ce qui concerne les flux de capitaux internationaux, on constate une nette amélioration du montant des devises rétrocedées à la Banque Centrale (hors secteur extractif). Elles passent de 3 278 milliards de FCFA en 2018 à 6 201 milliards à fin 2019 (+ 89,2 %) puis 7 914 milliards en 2020 (+ 27,6 %) et 8 214 milliards en 2021 pour se situer à 10 482 milliards de FCFA à fin novembre 2022 (78,4%) soit un taux de rétrocession de 77,8%, au-dessus de la norme de 70%. Ces rétrocessions sont tirées par les banques commerciales (soit 69,39%), devant les rapatriements effectués par les Trésors et Comptables Publics et Assimilés (30,60%).

Par contre, les dépôts à l'étranger des résidents communautaires n'évoluent pas dans le sens escompté. Selon la Banque des Règlements Internationaux (BRI), les résidents Cemac détenaient 5,695 milliards de dollars à l'étranger en juin 2022 contre 4,569 milliards de dollars en décembre 2020, soit une hausse de 20%, contrairement à une baisse annuelle attendue de 10%.

Francisca Ewandjé E.

INCLUSION FINANCIÈRE

La banque mobile et la finance islamique à la portée de tous

La poursuite de la modernisation des systèmes et moyens de paiement depuis 2017, en particulier l'interopérabilité monétaire intégrale a rendu possible un essor des paiements dématérialisés ainsi que le développement de l'inclusion financière dans la Cemac, renforcée par l'avènement de la finance islamique.

A l'arrivée de Abbas Mahamat Tolli à la tête de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) en 2017, la Banque de France note dans son Rapport annuel sur la zone franc que « le système bancaire de la Cemac demeure encore limité en regard au PIB de la sous-région. L'inclusion financière reste insuffisante et la part des crédits privés dans le PIB faible. En effet, elle se situe en 2017 aux alentours de 28,8 % dans la sous-région alors qu'en Afrique subsaharienne le ratio atteint 42,6 %. » Face à ce constat, le directeur général d'exploitation de la BEAC, Jean-Clary Otoumou indique la Banque centrale a décidé dans sa stratégie 2030 d'atteindre un taux d'inclusion financière de 32% en 2021 ; 60% en 2027 et 75% à



Pour les spécialistes, la banque mobile et la finance islamique sont plus inclusives, justes et équitables.

2030.

Pour améliorer l'accès des populations aux services financiers, une réglementation communautaire en matière d'interopérabilité des paiements électroniques a été adoptée en 2019 en vue de favoriser l'ouverture

des comptes aux populations à faible revenu et le développement de la banque mobile. Depuis 2022, la Commission bancaire de la l'Afrique Centrale (Cobac) a déjà donné son avis conforme pour l'agrément de l'Autorité Monétaire à six établissements

de paiement. Le 20 juillet 2020, la Cobac a adopté un Règlement portant service bancaire minimum garanti (22 services) dans la Cemac, au titre de la protection des consommateurs applicables dans les banques, les établissements de microfinance (EMF) et les prestataires de service de paiement. Ce Règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2021, avec un délai transitoire de 24 mois. Enfin, une stratégie régionale d'inclusion financière à l'horizon 2022-2027 a été produite.

Le rapport sur les services de paiement dans la Cemac en 2022 indique que la sous-région enregistrait 45 135 744 comptes dont 8 179 752 comptes bancaires tenus par les 52 banques évaluées (738 agences, 4 684 858 comptes) ; neuf établissements financiers identifiés (24 guichets, 87 333 comptes) ; 431 EMF dont les données sont disponibles (3 407 561 comptes) ; et 37 381 036 comptes de paiement (tenus par les banques émettant de la monnaie électronique et les établissements de paiement). Dans l'ensemble, on dénombre 2 171 guichets automatiques de banque

(GAB), 3 038 terminaux de paiement électronique (TPE) et 2 745 540 cartes de retrait.

Boom de la monétique

L'entrée en vigueur de l'interopérabilité monétique intégrale (mobile money, cartes de paiement internationales et carte Gimac) permet aux populations de réaliser les transferts d'argent depuis un compte mobile vers un compte mobile d'un autre opérateur ou d'un compte bancaire et vice-versa ; l'achat de biens et services chez des commerçants affiliés ; le retrait d'argent dans les distributeurs automatiques de banque à l'aide d'un code ; la réception de transferts internationaux dans les comptes mobiles et bancaires. Ce qui a permis de réaliser 2,4 milliards de transactions en 2022, pour un montant de plus de 107 126 milliards de FCFA.

En outre, plusieurs banques et EMF proposent déjà des services de finance islamique en complément de leur activité de banque traditionnelle. Cette activité est encadrée par un Règlement Cobac qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Une fenêtre dédiée sera également créée au sein du fonds de garantie des dépôts en Afrique centrale, pour indemniser les épargnants le cas échéant.

L'expert financier Hassan Belibi Noah, directeur général de African Islamic Finance Consulting, explique qu'« à la différence de la finance classique qui exclut les musulmans du fait de l'utilisation des intérêts, et certaines personnes à très faible revenu, la finance islamique est inclusive, juste et équitable ». Lorsqu'on sait que cette population constitue près de 35% de la population au Cameroun, par exemple, on comprend qu'avec cette réglementation, « la Cemac ouvre un boulevard d'opportunités pour des financements alternatifs (BID, ICD, Fonds Kowetien, Badea, Sukuk, Takaful, etc.) ».

Avec la normalisation des comptes de paiement aux formats IBAN/RIB intervenue en 2021, le taux de bancarisation brute (compte non tenu de la multi bancarisation) de la Cemac s'élève à 145% (taux théorique sur la population totale. Nombre de compte rapporté à la population totale). L'analyse de ce taux, au regard d'une part de la population de plus de 15 ans et d'autre part de la multi bancarité, situerait la bancarisation réelle autour de 63% de la population totale.

Yveline M. Douala (Stg)

BEAC

Abbas Mahamat Tolli (2017-2024)

Préservation de la parité Franc CFA - Euro, reconstitution des réserves de change, forte augmentation du financement des Etats à travers le marché des titres publics de la CEMAC, accroissement substantiel des échanges sur le marché interbancaire de la CEMAC, amélioration de la bancarisation et de l'inclusion financière dans la CEMAC, développement de l'utilisation de la monnaie électronique et des paiements par cartes via le GIMAC, renforcement de la gouvernance et de l'indépendance de la BEAC, fusion des deux marchés financiers de la CEMAC, appui aux Etats pour la conclusion des programmes financiers avec le FMI, ...

Nommé en juillet 2016, Monsieur Abbas Mahamat Tolli, de nationalité tchadienne, a pris fonction en février 2017, à la fin du mandat de son prédécesseur. Les autres membres du Gouvernement de la Beac sont MM. Dieudonné Evou Mekou, Vice-Gouverneur, de nationalité camerounaise ; Désiré Guedon, Secrétaire Général, de nationalité gabonaise et trois Directeurs Généraux : MM. Ebe Molina Ivan bacalé, de nationalité équato-guinéenne, bienvenu Marius Feimona-Zoui, de nationalité centrafricaine et Ondaye Ebauh Cédric, de nationalité congolaise. Leur mandat court encore.

Ce nouveau Gouvernement de la Beac a débuté son mandat, dans un contexte très difficile, à la fois pour les états membres de la CEMAC et pour la BEAC elle-même. En effet, confrontées depuis 2014 à une forte baisse des prix du pétrole et à des problèmes sécuritaires, les économies de la Cemac affichaient de faibles taux de croissance, engendrant ainsi un climat social morose. Les réserves de change de la BEAC avaient fortement chuté, faisant planer le spectre d'une dévaluation du Franc CFA.

Pour faire face à cette situation, les six chefs d'Etat de la CEMAC se sont réunis en urgence à Yaoundé, le 23 décembre 2016, et ont adopté un train de vingt et une mesures et recommandations à mettre en œuvre aussi bien par les Etats que par la BEAC. Pour marquer la gravité du moment et l'importance cruciale de ces assises, les plus hautes autorités de la Cemac y ont convié en particulier le Ministre français des Finances et la Directrice Générale du Fonds Monétaire international (FMI). De nombreuses mesures prises à cette occasion incombaient à la BEAC et constituaient autant de défis à relever. Le Gouvernement de la BEAC a entrepris, dès le début de son mandat, de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de redressement très fortes, en particulier dans les domaines des politiques monétaire et de change. D'autres chantiers ont aussi été lancés dès février 2017 afin d'améliorer la gouvernance de l'institut d'émission, de rationaliser la gestion interne et de contribuer à moderniser l'environnement économique et financier de



la Cemac. L'ensemble de ces actions, qui ont été articulées et mises en cohérence dans le Plan Stratégique de la banque – Horizon 2017 – 2020 (PSB 2017 – 2020), concernent, à la fois, les métiers statutaires pour une amélioration continue de l'environnement économique et financier de la CEMAC, les fonctions support pour une optimisation de la gestion interne, l'accompagnement des Etats de par la fonction de conseiller en vertu de l'article 12 des statuts de la Beac, ainsi que des appuis multiformes à d'autres institutions et organes de la CEMAC.

C'est ainsi que les instruments et les modalités d'intervention de la politique monétaire de la BEAC comme les infrastructures de marché ont été modernisés ; le tri par Etat des billets, lourd et coûteux, a été supprimé et le mode de détermination de la circulation fiduciaire des pays de la Cemac a été rénové ; la réglementation des changes a été révisée et est désormais rigoureusement mise en œuvre. D'autres réformes importantes ont également été menées à terme, à savoir : i) l'arrimage du système comptable de la BEAC aux normes IFRS, gage d'une meilleure transparence et fiabilité de ses comptes ; ii) la fusion effective des deux marchés financiers de la Cemac et la dynamisation du marché des Titres Publics de la Communauté, qui offrent désormais aux opérateurs économiques d'un côté, et aux Etats de l'autre, de nouvelles sources de financement importantes ; iii) la poursuite de la modernisation des systèmes et moyens de paiement, en particulier l'interopérabilité monétique intégrale (mobile money, cartes de paiement internationales et carte Gimac), qui a rendu possible un essor remarquable des paiements dématérialisés ainsi que le développement de l'inclusion financière dans la Cemac.

Par ailleurs, dans son rôle de conseiller, la BEAC a activement accompagné les Etats dans la conception et l'exécution de certaines actions relevant de leur compétence.

Cet accompagnement s'est manifesté particulièrement par une contribution décisive de la BEAC à la réussite du Programme des réformes Économiques et Financières de la CEMAC (Pref-CEMAC), un appui déterminant apporté à la conclusion et la mise en œuvre des programmes de redressement économique et financier avec le FMI, à la mobilisation accrue de ressources sur le marché domestique, et au processus d'assainissement et d'apurement des arriérés sur la dette intérieure des Etats par le recours à des techniques de marché, notamment la titrisation de leurs engagements.

Cinq ans après, ces actions ont produit des résultats remarquables, dont les principaux sont :

- le maintien de la parité du FCFA par rapport à l'euro ; l'ajustement redouté a été évité grâce aux mesures mises en œuvre à la fois par les états de la CEMAC et par la BEAC, avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers, la soutenabilité de la parité de la monnaie s'étant retrouvée consolidée ;

- la conclusion de programmes économiques et financiers avec le FMI et leur mise en œuvre globalement satisfaisante par tous les pays de la CEMAC, avec l'accompagnement de la Beac, à travers notamment les lettres de confort du Gouverneur de la BEAC au Directeur Général du FMI ainsi que l'organisation de « réunions tripartites » regroupant les Etats, le FMI, la banque Mondiale, la BAD, le partenaire français, certaines institutions de la CEMAC et la BEAC ;

- la reconstitution des réserves des changes, portées de 3.093,2 milliards FCFA à fin décembre 2016 à 4.661,6 milliards FCFA à fin décembre 2021, à la faveur d'une meilleure application de la nouvelle réglementation des changes et de la mobilisation des appuis financiers extérieurs auprès de la communauté internationale des bailleurs de fonds. Le niveau des réserves en mois d'importations des biens et services, qui s'élevait à 2,4 mois à fin 2016, est estimé à 4,2

mois à fin décembre 2021, tandis que le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est accru de 59,1 % à 68,6 % au cours de la même période, éloignant les pays de la CEMAC du risque de dévaluation ;

- l'amélioration des interventions de la BEAC sur le marché monétaire de la CEMAC, grâce à la mise en œuvre effective des nouveaux instruments de politique monétaire et à la modernisation de l'infrastructure des marchés ;

- une meilleure transmission de la politique monétaire de la BEAC, facilitant les anticipations des agents économiques avec l'adoption d'une nouvelle stratégie de politique monétaire basée sur : i) le pilotage du taux interbancaire de référence (TIMP) autour du principal taux directeur de la BEAC (Tiao), à l'intérieur d'un corridor constitué d'un taux plancher (taux de la facilité de dépôt) et d'un taux plafond (taux de la facilité de prêt marginal) ; ii) la fixation du Tiao en tenant compte des préférences des autorités de la banque Centrale relatives à la stabilité monétaire, via une règle monétaire ; iii) l'utilisation d'une multiplicité d'indicateurs et des modèles d'analyse et de prévisions ; iv) l'élaboration et la publication d'un rapport trimestriel sur la politique monétaire de la BEAC destiné à l'information d'un plus large public ;

- une forte augmentation du financement des Etats à travers le marché des titres publics de la CEMAC, à la faveur de toutes les mesures ayant contribué à la dynamisation de ce compartiment du marché monétaire de la CEMAC. L'encours des titres publics est passé de 916,1 milliards FCFA à fin décembre 2016 à 4.708,2 milliards FCFA au 31 janvier 2022, soit une hausse de 513,9 %. L'essor de ce marché a largement contribué à la mobilisation par les Etats des ressources requises pour faire face aux conséquences néfastes de la pandémie de Covid-19 et pour financer de nombreux projets d'investissement. A cet égard, il convient de souligner que, en juillet 2020, l'Etat du Cameroun a exceptionnellement décoré les agents du Ministère des Finances en charge de la gestion des titres publics pour marquer sa satisfaction relativement à leur apport pour le financement des dépenses publiques ;

- un accroissement substantiel des échanges sur le marché interbancaire de la CEMAC, dont l'encours moyen mensuel s'est accru de 49 milliards FCFA à 324,7 milliards de FCFA entre octobre 2018 et décembre 2021, en lien avec les multiples réformes opérées au cours de la période (appel d'offres hebdomadaire régional et à taux multiples ; pension-livrée interbancaire ; facilité de prêt marginal ; corridor des taux ; opérations à maturité longue ; modernisation du dispositif de gestion des réserves obligatoires avec la constitution suivant la méthode des moyennes mensuelles ; élargissement du collatéral

admis en refinancement ; rationalisation des décotes ; acquisition des plateformes informatiques d'interconnexion de tous les acteurs, d'échanges, de collecte, de traitement automatisé, de diffusion des données en temps réel et de cotation) ;

- les importants bénéfices, aux plans opérationnel et économique, découlant de la suppression du tri par Etat des billets et de la détermination d'une nouvelle méthodologie de calcul de la circulation fiduciaire par pays, à savoir : i) la réduction du stock des billets non triés, grâce à une mécanisation accrue et au renforcement des capacités de tri manuel ; ii) la réduction du temps consacré aux contrôles des coffres-forts ; et iii) une plus grande facilité d'utilisation des applications informatiques dédiées à l'activité de gestion des signes monétaires, grâce à la suppression de la tenue de comptes par Etat. S'agissant du coût de gestion des billets, des économies devront être réalisées, plus précisément sur les commandes de billets neufs, par l'arrêt du rapatriement des billets déplacés valides, et sur les moyens humains et mécaniques affectés au tri des billets ;

- l'amélioration de la qualité de l'information financière produite par la BEAC, grâce à la mise aux normes IFRS de son système comptable ;
- la fusion institutionnelle et physique des marchés financiers de la CEMAC sous la conduite déterminée du Gouverneur de la BEAC. Depuis juillet 2019, la CEMAC est dotée d'un marché financier unifié constitué : i) d'un régulateur unique, basé à Libreville au Gabon, la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ; ii) d'une seule bourse de valeurs mobilières installée à Douala au Cameroun, la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ; iii) d'une seule banque de règlement, la BEAC ; et iv) d'un Dépositaire Central unique, rôle assuré par la BEAC à titre transitoire. Cette fusion a dynamisé le fonctionnement du marché financier de la CEMAC ;
- la facilitation et l'accroissement des paiements à l'échelle nationale et de la CEMAC par i) la monnaie électronique (téléphonie mobile et cartes prépayées) et par ii) les cartes

bancaires de la CEMAC (du GIMAC) et internationales, suite à la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes de paiement monétaires dans la CEMAC. en 2021, 8.827.427 transactions ont été effectuées à travers la monétique intégrale pour un montant total de 329,1 milliards de francs CFA (dont 2.736.260 transactions par cartes bancaires à travers le réseau GIMAC pour une valeur de 175,9 milliards de francs CFA et 6.091.167 transactions via la téléphonie à travers le réseau GIMAC également pour une valeur de 153,2 milliards de francs CFA) ;

- l'amélioration de la bancarisation et de l'inclusion financière dans la CEMAC, à travers notamment l'extension du réseau de la BEAC, à la faveur de la mise en service des nouvelles agences à Oyo au Congo et à Ebebiyin en Guinée Equatoriale. La première pierre de l'édifice de la nouvelle agence de la BEAC à Ebolowa au Cameroun a par ailleurs été posée ;
- le renforcement de la gouvernance et de l'indépendance de la BEAC par la réforme de ses Statuts ayant abouti à l'amélioration de

l'exercice de la collégialité et au renforcement de l'autonomie de sa gestion ;

- la consolidation de la situation financière de la BEAC, grâce aux mesures de diminution des charges et d'augmentation des produits, ayant permis d'extérioriser des résultats bénéficiaires, ainsi qu'à l'impact positif sur les fonds propres de l'arrimage du système comptable aux normes IFRS.

Par ailleurs, face aux effets néfastes de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur les économies de la CEMAC, la BEAC a adopté des mesures spéciales depuis mars 2020, visant, d'une part, à assouplir les conditions monétaires (baisse du Tiao de 3,50 % à 3,25 %, l'augmentation de 240 milliards FCFA à 500 milliards FCFA du montant de liquidité à injecter sur le marché monétaire, etc.), et, d'autre part, à soutenir durablement la liquidité du marché monétaire et à impacter plus directement les conditions de financement du secteur productif et des Etats, par le biais notamment de la réactivation des injections de liquidités à plus longue échéance sur le marché monétaire pour 150

milliards et le rachat des titres publics sur le marché secondaire pour un montant maximal de 600 milliards FCFA. Au total, la mise en œuvre de ces différentes mesures s'est traduite par une hausse des injections de liquidités dans les économies de la CEMAC par la BEAC. Elle a également permis de rassurer les établissements de crédit, les Etats ainsi que les opérateurs économiques et de contenir les risques de liquidité du système bancaire de la CEMAC.

Comme en témoignent les réalisations ci-dessus, le Gouvernement de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI a obtenu des résultats majeurs. Il lui faudra cependant poursuivre les efforts pour faire face aux nombreux défis qui demeurent, découlant notamment des graves conséquences de la crise sanitaire, engendrée par la Covid-19, sur les économies de la CEMAC, déjà fragilisées par les crises sécuritaires et la chute du prix des matières premières, notamment du pétrole, ainsi que les incertitudes nées du conflit en Ukraine.

BEAC

Un nouvel homme aux commandes

C'est le vendredi 9 février 2024 que les chefs d'Etat de la Cemac réunis en session extraordinaire ont désigné Yvon Sana Bangui à la tête de cette institution d'émission Cemac

La nouvelle est tombée aux environs de 13 heures. Yvon Sana Bangui remplace Abbas Mahamat Tolli à la tête de la Beac. 19 ans passés de service au sein de cette institution, le nouvel homme fort a reçu l'onction des chefs d'Etat de la Cemac, d'après la politique de rotation. Selon certaines indiscretions, c'est une tête bien pleine, aussi bien formée qui a la lourde charge de conduire les opérations de cette institution pendant les 07 ans à venir.

Agé de 49 ans, Marié et père de 4 enfants, 19 ans d'expérience professionnelle à la BEAC Yvon SANA BANGUI n'est pas en terre inconnu. Il maîtrise les réalités de la maison et la gestion de cette institution ne serait pas « la mer à boire »

Parcours professionnel

En 2005, il intègre la BEAC en tant qu'Agent d'encadrement Supérieur. Ensuite, occupe successivement les fonctions de Chef de Service, responsable du Centre de Compétences applicatives et Techniques au sein de la Direction de l'Informatique



et des Télécommunications.

En 2017, il est nommé Directeur Central ; avec les fonctions de Directeur de l'Informatique et des Télécommunications, puis comme Directeur des Systèmes d'Information.

En 2021, grâce à sa rigueur, son management participatif et son esprit travailleur, il occupe le poste de Directeur Central de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion, en plus de ses fonctions précédentes. À ce titre, il est rapporteur de la Commission Budgétaire Générale (CBG) de la BEAC et principal interlocuteur de deux organes de contrôle, le Comité d'Audit et le Collège des Censeurs. C'est au terme de ce long parcours qu'il est désigné à la tête de la Beac comme Gouverneur.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC par visioconférence Communiqué final

1. A l'invitation de son Excellence, le Professeur Faustin - Archange Touadera, Président de la République Centrafricaine et Président en exercice de la conférence des chefs d'Etat de la CEMAC, s'est tenue le 9 avril 2024 par visioconférence, la Session Extraordinaire de ladite Conférence. Ont participé aux travaux :

- Son Excellence Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République du Congo ;
- Son Excellence Mahamat IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad ;
- Son Excellence Brice OLIGUI NGUEMA, Président de la République Gabonaise ;
- Monsieur Ferdinand NGOH NGOH, Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République du Cameroun, Représentant de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République ;
- Monsieur Lucas ABAGANCHAMA, Ministre de l'Intégration de la République de Guinée Equatoriale, Représentant personnel de Son Excellence OBIANG NGUEMA MBAZOGO, Président de la République.

Monsieur Baltazar ENGONGA EN-DJO'O, Président de la Commission de la Cemac, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour. Assistaient également aux travaux, les Ministres membres du Conseil des Ministres de l'UEAC et les Premiers Responsables des Institutions, Organes, Institutions Spécialisées et Agences d'Exécution de la Communauté.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été ponctuée par le discours d'ouverture de Son Excellence Professeur Faustin-Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

Poursuivant ses travaux à huis clos, et après adoption de l'ordre du jour, la Conférence a suivi avec attention le rapport présenté par le Gouverneur Sortant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI.

La Conférence a salué la synthèse et la qualité du rapport présenté par le Gouverneur de la BEAC et a félicité Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI pour le travail accompli.

La Conférence a en outre pris note de la situation difficile prévalant au sein de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Elle a donné mandat à Son Excellence le Professeur Faustin-Archange TOUADERA, Président en exercice de la Communauté, à l'effet de prendre toutes les initiatives nécessaires aux fins d'un retour diligent à la sérénité.

La Conférence a également suivi avec attention la communication présentée par Son Excellence MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, qui a soumis, à l'approbation des Chefs d'Etat de la Communauté, la candidature de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI au poste de Président de la Banque Africaine de Développement (BAD). La Conférence a pris acte de la candidature proposée par la République sœur du Tchad et y a exprimé son appui sans réserve.

Poursuivant ses travaux, la Conférence a pris connaissance de la fin du mandat de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI au poste de Gouverneur de la BEAC et a suivi avec attention la proposition de la candidature de Monsieur Yvon SANA BANGUI, présentée par la République Centrafricaine, conformément au principe de la rotation instituée en 2010, et l'a approuvée.

La Conférence a également pris connaissance de la proposition de candidature de Monsieur MAHAMAT

DJIBRINE SOULEYMAN, présentée par la République du Tchad, au poste de Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales à la BEAC.

Les deux candidatures ont été entérinées par la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat. Réitérant les principes d'équité et de non-occupation concomitante, par des ressortissants d'un même Etat membre, de deux postes de premier dirigeant dans les Institutions de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la Conférence a toutefois décidé de surseoir à la nomination du Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Afin de trouver une solution durable d'équité dans la répartition des postes des Premiers Dirigeants des Institution de la CEMAC, la Conférence a donné mandat au Président de la Commission pour étudier la question et présenter un rapport de nature à garantir l'équilibre des postes dans la Communauté.

Clôturant ses travaux, la Conférence a adressé ses remerciements et ses félicitations à Son Excellence Professeur Faustin-Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine et Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC pour l'initiative de la tenue de ce Sommet Extraordinaire et pour la qualité de son leadership à la tête de la Communauté.

Les travaux de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

Fait à Bangui, le 9 février 2024

Pour la Conférence des Chefs d'Etat, le Président en exercice Pr. Faustin - Archange TOUADERA

BUDGET 2024

Dépense budgétaire maîtrisée, finances publiques viabilisées

Le train de l'exécution du budget de l'Etat est en branle. Après le lancement des opérations du budget 2024 à Maroua, dans la région de l'Extrême-nord, le 16 janvier 2024 et la conférence annuelle des services centraux, déconcentrés et des structures sous-tutelle du ministère des Finances (Minfi), à Yaoundé le 29 janvier, tous les acteurs de la chaîne budgétaire sont désormais sur leurs rôles dans l'atteinte des objectifs de l'action du gouvernement cette année. Pour le Minfi, Louis Paul Motaze, l'exécution réussie par chaque acteur, dans le plus grand respect des règles éthiques et déontologiques requises, est un gage de la mobilisation des 6740,1 milliards de FCFA arrêtés par la loi de finances pour la relance de l'économie, en vue du bien-être des populations. Dans ce dossier, nous mettons en lumière les principaux aspects de la bonne exécution du budget cette année.

Ferdinand SONA

BUDGET 2024

Cap vers la compétitivité et la productivité de l'économie

Cette année, le gouvernement entend renforcer le caractère inclusif à la croissance par une exécution efficace du plan de relance post-Covid-19 et du programme économique et financier conclu avec le FMI.

Le train de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2024 est déjà lancé à pleine vitesse. Les derniers réglages ont eu lieu le 29 janvier dernier à Yaoundé au cours de la conférence annuelle des services centraux, déconcentrés et des structures sous-tutelle du ministère des Finances (Minfi), après le lancement des opérations du budget 2024, simultanément dans les dix chefs-lieux des régions, le 16 janvier. La conférence annuelle a été le lieu d'une intense activité réflexive articulée autour de deux exposés dont un sur les innovations de la circulaire sur l'exécution du budget de l'Etat et l'autre sur le rôle et les missions de la Caisse des dépôts et consignations du Cameroun ainsi qu'une table-ronde sur la maîtrise de la dépense budgétaire en 2024, comme enjeu de la viabilité des finances publiques.

Outre les services centraux, déconcentrés et des structures sous-tutelle du Minfi, les ordonnateurs, maîtres d'ouvrages et maîtres d'ouvrages délégués, les responsables des services déconcentrés du ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du



Les acteurs de la chaîne budgétaire en ordre de bataille pour une exécution efficace du budget 2024.

Territoire (Minepat) et du ministère des Marchés Publics (Minmap), les élus locaux, les représentants du secteur privé et de la société civile, sont à présent au même niveau d'information sur l'exécution de la loi de Finances, le suivi et le contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques.

Malgré le contexte difficile qui va sous-tendre l'exécution du budget 2024 notamment les tensions inflationnistes projetées sur le cours des matières premières, les risques liés au niveau des subventions des prix des carburants, de la dette publique, la poursuite de la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar, la poursuite des crises socio-sécuritaires qui persistent dans certaines régions du Cameroun, le ministre des Finances,

Louis Paul Motaze, a rappelé à ses collaborateurs la nécessité d'opérer une meilleure rationalisation des choix stratégiques afin d'assurer leur compatibilité avec les objectifs de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30).

SND30

En fixant le cap, le 16 janvier dernier à Maroua, le Minfi a souligné que l'action du gouvernement est orientée cette année vers la compétitivité et la productivité de l'économie, la lutte contre l'inflation, la préservation des couches sociales contre la vie chère, l'assainissement du milieu urbain, le renforcement de l'hygiène et de la salubrité et la prise en charge des couches sociales vulnérables. En plus d'apporter des

ressources considérables à la relance de l'économie, le gouvernement se fixe pour objectifs, de densifier l'allocation des moyens pour une mise en œuvre efficace de la décentralisation, l'accélération de la reconstruction des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-nord ou encore le processus de démobilisation, désarmement et de réintégration.

Ces chantiers et bien d'autres, pour leur exécution réussie, vont nécessiter la mobilisation de 6740,1 milliards de FCFA. Les fonds seront dédiés d'une part, à la finalisation et le démarrage des projets autoroutiers sélectionnés pour l'amélioration de la mobilité des populations et à l'achèvement des barrages hydroélectriques engagés sur l'ensemble du territoire. Ce dernier volet permettra de résoudre la question des délestages électriques que subissent les populations. Au-delà de l'amélioration des capacités énergétiques du pays, la promotion de la politique d'import-substitution, l'approfondissement de la décentralisation, la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle, l'apurement de la dette intérieure de l'Etat, notamment la dette salariale des enseignants vont se poursuivre ainsi que l'amorce de la mise en œuvre du Programme d'impulsion initiale qui vise la transformation structurelle de l'économie camerounaise.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Des nouveautés qui assurent la performance

Dans une optique d'amélioration et d'efficacité de l'exécution du budget dans le bon timing, les responsables des services financiers, les contrôleurs financiers et comptables publics ont participé, le 23 janvier 2024, à un atelier de sensibilisation et de vulgarisation Circulaire portant Instructions relatives à l'exécution des lois des finances.

« La répétition est la mère de l'apprentissage », dit un adage. Bien que maîtrisée dans l'ensemble, l'exécution qualitative du budget de l'Etat nécessite l'adoption



La Circulaire sur l'exécution des lois des finances n'a plus de secret pour les acteurs de la chaîne budgétaire.

d'une méthode bien définie. C'est pourquoi la direction générale du budget (DGB) du ministère des Finances (Minfi) a organisé le 23 janvier 2024, un atelier de sensibilisation et de vulgarisation de la Circulaire portant Instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques.

Ce texte est pris pour expliciter les innovations en matière de mesures de politiques publiques conte-

nues dans la Loi de finances pour le compte de l'exercice 2024, et les réformes induites par les lois de 2018 portant respectivement Code de transparence et de bonne gouvernance et Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Conduits par le chef de Division du Contrôle Budgétaire et la Qualité de la Dépense (DCOB), Augusta Ndjock épse Tabenyang, les travaux ont rassemblé les ordonnateurs principaux, secondaires et délégués ; les maîtres d'ouvrage et maîtres d'ouvrage délégués ; les responsables des projets et programmes ; les responsables des services financiers, les contrôleurs financiers et comptables publics. Les participants se sont imprégnés des principes de l'exécution du Budget d'investissement public, les innovations fiscales, comptables et celles relatives à la contractualisation des marchés. Rappelant que les principales clés de cette Circulaire résident dans la cohérence entre le rythme des dépenses et la collecte des recettes ; la planification et l'anticipation des dépenses ; le respect des budgets alloués, la limitation du recours aux procédures dérogatoires ; la restriction des dépenses imprévues.

Dans le processus de dématérialisation des procédures de traitement de la dépense et l'archivage par exemple, Augusta Ndjock épse Tabenyang, signale l'extension de la dématérialisation des procédures de traitement des dépenses et du processus d'archivage au niveau des Contrôles financiers régionaux et départementaux, et la déconcentration de l'ordonnancement auprès de chaque ordonnateur secondaire. De même, le plan d'engagement consolidé est désormais élaboré sur la base des informations contenues dans les plans d'engagement ministériels ; il met en perspective l'évolution prévisionnelle mensuelle des engagements d'une part, et des projections des engagements sur les chapitres communs d'autre part. Les plans d'engagement sectoriels sont actualisés trimestriellement, soit aux mois de mars, juin et septembre 2024. Cette actualisation prend en compte les niveaux de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que les reports de crédits.

En ce qui concerne les modifications des autorisations de dépenses, l'on peut souligner que la modification d'une autorisation de dépenses pourra se faire au niveau local ou au niveau central ; celle d'une autorisation de dépense au niveau local sera quant à elle possible lorsque la correction ne nécessite pas l'annulation de ladite autorisation.

En outre l'on note de nombreuses innovations dans les Procédures de déblocage de fonds, l'harmonisation de la liasse de dépenses, la gestion de la dette publique, le règlement des prestations relatives à l'enlèvement des ordures, le délai de livraison des Bons de commande administratif, la promotion du genre, la gestion des reports de crédits et des travaux en régie ainsi que l'optimisation des recettes non fiscales.

INVESTISSEMENT PUBLIC

La Caisse des dépôts et consignations dans l'arène

Cette institution, dernière née du système financier national, a vocation à devenir le principal instrument de financement endogène alternatif. La CDEC sera pleinement opérationnelle cette année, à l'expiration du délai de transfert accordé à ses détenteurs des fonds et avaleurs, le 31 mai 2024.

Opérationnelle depuis le 10 février 2023, la Caisse des dépôts et consignations du Cameroun (CDEC) n'aura pas eu d'état de grâce. La dernière née du système financier national est appelée à jouer un rôle important dans la politique budgétaire. Et cela commence cette année, à l'expiration du délai de transfert accordé aux détenteurs des fonds et avaleurs dévolus à la CDEC, le 31 mai 2024. Ce sera alors la fin du processus d'opérationnalisation de cette structure, depuis sa création le 14 avril 2008.

Pour que toutes les parties prenantes soient au même niveau d'information, cette institution financière a fait l'objet d'un exposé au cours de la conférence annuelle des services centraux, déconcentrés et des structures sous-tutelle du ministère des Finances (Minfi). Dans le contexte de relance économique post pandémie, explique le ministre des Finances, il était question de « sensibiliser chacune des parties prenantes sur le positionnement de cette structure dans le processus de réforme en cours de nos finances publiques, notamment en matière de consignations ». Plus exactement, a-t-il ajouté, « Il m'a paru important de travailler à dissiper toute forme de suspicion, méfiance et même de réticence à l'égard de l'opérationnalisation de cette structure nouvelle. »

Dans sa présentation, sous le thème : « Le rôle et les missions de la caisse des dépôts et consignations du Cameroun », le directeur général de la CDEC, Ri-



La CDEC est appelée à rentabiliser les fonds collectés en vue de réaliser des investissements d'intérêt général.

chard Evina Obam, a expliqué qu'il s'agit d'un instrument de développement, dont la principale mission est de collecter, sécuriser et rentabiliser sur le long terme les ressources généralement « oisives » pour les orienter vers l'accompagnement des politiques publiques. En d'autres termes, « la CDEC constitue une alternative à la dynamique d'endettement c'est-à-dire qu'au lieu d'aller vers un endettement tous azimuts, elle est en mesure de lever à moindre coûts et risques, des fonds sur les marchés et les injecter dans le circuit économique interne ». Grâce à la CDEC, le gouvernement pourrait ainsi financer les grands projets d'infrastructures, assurer le financement des projets et pro-

grammes économiques sectoriels, massifier l'efficacité de ses interventions sur les filets sociaux, etc.

Financement complémentaire

Selon la loi du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations, la CDEC est alimentée par les consignations administratives, consignations judiciaires, consignations conventionnelles, et enfin, les dépôts. Dans sa stratégie de mobilisation des ressources, elle a opté pour une démarche participative, collaborative visant à rassurer les différents acteurs sur sa complémentarité.

La CDEC qui entre en scène comme un nouvel acteur a vocation, rassure Richard Evina Obam,

non pas à fragiliser ou déséquilibrer l'écosystème économique et financier en place, mais plutôt à renforcer la capacité de financement de l'économie. Pour le cas spécifique des banques, afin de ne pas déstabiliser les ratios prudentiels et l'équilibre du système bancaire, « les ressources ne seront pas déplacées dans un premier temps, dans la mesure où elles seront transférées dans le respect des délais réglementaires fixés, dans les comptes de la CDEC ouverts dans les livres de chaque banque ». De même, ajoute-t-il, « les ressources logées au Trésor seront transférées dans le compte ouvert par la CDEC dans les livres de ce dernier. »

Au 31 décembre 2021, la direction de la comptabilité du ministère des Finances a évalué à 1 186 milliards de FCFA, le volume des dépôts publics dans les banques camerounaises, soit près de 20% de l'encours global des dépôts à cette date. Dans cette enveloppe, les entreprises publiques représentent 515,6 milliards contre 495,3 milliards et 29,1 milliards respectivement pour les administrations publiques centrale et locale. Quant aux autres organismes publics, ils pèsent 146,2 milliards de FCFA. Des ressources dont une partie doit être reversée à la CDEC.

38 niches pour renflouer la CDEC

La loi du 14 avril 2008 régissant les dépôts et consignations a identifié 38 niches de mobilisation desdites ressources, réparties en quatre catégories. D'abord, les consignations administratives (13). Il s'agit par exemple des cautionnements sur les marchés publics, les cautionnements des candidats aux élections, les consignations pour coupe de bois et des adjudicataires de coupe de bois, les fonds de la curatelle. Ensuite, il y a les consignations judiciaires (15). Elles portent entre autres sur les consignations consécutives à une décision judiciaire exécutoire nonobstant opposition ou appel ; les fonds placés sous séquestre ; les fonds provenant d'une succession indivise. Les consignations conventionnelles (01) se résument essentiellement aux cautionnements auprès des entreprises d'eau, d'électricité et d'habitat. Enfin, les dépôts (09). On y distingue les fonds des clients détenus par des auxiliaires de justice ; les fonds issus des comptes inactifs des établissements bancaires ; les fonds de contrepartie ; les fonds destinés aux indemnités pour expropriation pour cause d'utilité publique ; les fonds issus des liquidations des entreprises publiques ainsi que les dépôts à terme des entités publiques et para publiques.

VERBATIM

LOUIS PAUL MOTAZE, MINISTRE DES FINANCES

« Je vous invite à un plus grand respect des règles éthiques et déontologiques »

« Je voudrais profiter de la tribune qui m'est offerte ce jour pour inviter les acteurs de l'exécution du budget, à prendre chacun conscience de la responsabilité qui est la sienne dans l'atteinte des objectifs de développement de notre pays.

En particulier, les services déconcentrés du ministère des Finances, du ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et du ministère des Marchés Publics. Je vous engage par conséquent à mettre en place tous les mécanismes qui s'imposent afin de

fluidifier le traitement des dossiers, et vous invite à un plus grand respect des règles éthiques et déontologiques requises dans l'exercice.

Par ailleurs, les collectivités territoriales décentralisées n'échappent pas au principe du compte unique du trésor et à son principal corollaire, qui repose sur la mutualisation des ressources. Chers élus locaux, mobiliser vos énergies pour accélérer la mise en œuvre des projets retenus dans vos budgets respectifs et faire preuve de plus de réalisme dans le vote des budgets futurs, en tenant compte du niveau de



réalisation des budgets précédents et de la capacité d'absorption des

crédits mis à votre disposition, afin de ne pas enclencher une spirale d'endettement préjudiciable à nos finances publiques

Quant aux opérateurs économiques, vous intervenez par ailleurs en tant que prestataires de service et à ce titre, vous avez la responsabilité de la réalisation conforme des travaux et prestations qui vous sont confiés par les maîtres d'ouvrage. Votre professionnalisme, j'ai envie de dire votre patriotisme économique constitue le socle sur lequel se construit le développement économique et social de la Région. »

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La maîtrise de la dépense budgétaire n'est pas une option

Pour le ministre des Finances, la viabilité budgétaire à moyen et à long terme est étroitement liée à l'augmentation du niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières et la rationalisation des dépenses publiques.

Comment assurer un financement adéquat des objectifs poursuivis dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) tout en garantissant la viabilité budgétaire à moyen et à long terme du budget de l'Etat ? La question était au centre de la conférence annuelle des services centraux, déconcentrés et des structures sous-tutelle du ministère des Finances (Minfi), le 29 janvier 2024 à Yaoundé. La table-ronde qui a meublé les travaux sous le thème : « *Maitrise de la dépense budgétaire en 2024, comme enjeu de la viabilité des finances publiques* », a permis aux acteurs de la chaîne budgétaire de s'accorder sur deux axes d'intervention. Il s'agit d'une part d'augmenter le niveau de mobilisation des recettes internes non pétrolières, afin d'accroître l'espace budgétaire nécessaire au financement des dépenses publiques. D'autre part, il est question de rationaliser les dépenses publiques, à travers une meilleure



Pas de viabilité des finances publiques sans maîtrise de la dépense budgétaire.

priorisation et la promotion de leur efficacité et efficacité socioéconomique.

Cette année, le budget total de l'Etat s'élève à 6 740,1 milliards, en augmentation de 13,2 milliards par rapport à 2023. Il se compose du budget général : 6 679,5 milliards (+ 37 milliards) et du Compte d'affectation spéciale : 60,6 milliards (-23,8 milliards). Le budget général est réparti entre différentes composantes de la dépense publique, notamment le remboursement de la dette : 1 772,3 milliards

(26,5%) ; les dépenses d'investissement : 1 472,1 milliards (20%) ; les dépenses du personnel : 1 428,3 milliards (21,4%) ; les transferts et subventions : 1 003,4 milliards (15%) ; l'achat des biens et services : 1 003,3 milliards (15%). Pour accroître l'espace budgétaire nécessaire à l'exécution qualitative de ces dépenses publiques, la politique budgétaire impose une parfaite maîtrise de la dépense budgétaire, articulée autour de six principales mesures.

La régulation budgétaire va se

traduire par la systématisation de l'actualisation trimestrielle des plans d'engagement par les Administrations ; l'élaboration du plan d'engagement consolidé sur la base des informations contenues dans les plans d'engagement ministériels, mettant en perspective l'évolution prévisionnelle mensuelle des engagements d'une part, et des projections des engagements ; le respect du calendrier budgétaire. Par exemple, les demandes d'autorisation d'exécution des travaux en régie doivent être adressées au plus tard le 15 octobre 2024.

Viabilité budgétaire

Pour ce qui est de la rationalisation de la dépense publique, le seuil des crédits budgétaires annuels réservés aux recrutements planifiés en 2024 ne doit pas dépasser le montant global de 9,9 milliards FCFA, pour permettre de garantir la soutenabilité de la masse salariale de l'Etat. De même, les recrutements dans les Etablissements Publics et les collectivités territoriales décentralisées (CTD), doivent tenir compte des contraintes budgétaires et être conformes aux exigences de soutenabilité.

Au niveau de l'amélioration de la qualité de la dépense, la déma-

térialisation des procédures de traitement des dépenses et du processus d'archivage est étendue au niveau des contrôles financiers régionaux et départementaux, pour un suivi efficace de l'exécution et l'amélioration des délais de traitement.

Afin d'améliorer de la commande publique, les MO/MOD peuvent procéder par anticipation, au lancement des appels d'offres y relatifs ; le délai de livraison des prestations est expressément mentionné sur le bon de commande administratif et ne peut excéder l'exercice budgétaire ; le recours à la procédure de régie d'avances et de déblocage de fonds revêt un caractère exceptionnel ; le bénéficiaire d'une décision de déblocage doit produire, au plus tard 30 jours après la fin des opérations, un compte d'emploi assorti des pièces justificatives pour apurement.

L'optimisation de la collecte des recettes non fiscales devrait s'opérer à travers l'identification des potentielles niches et la mise en place d'un dispositif dématérialisé de suivi des émissions desdites recettes.

Enfin, la maîtrise de la dette vise en priorité l'apurement de la dette salariale et la gestion de la dette publique flottante.

PORT AUTONOME DE DOUALA

Un autre dispositif de sécurité contre des attaques armées mis sur pied

La direction générale du Port autonome de Douala (PAD) a organisé, le mercredi 7 février 2024, des exercices de simulation de riposte et de sécurisation de cette plateforme portuaire contre des attaques armées.

Cela fait déjà 01 an que l'on n'a plus assisté à un tel exercice. Le dernier en date était en 2022. Il était urgent pour les autorités portuaires de relancer une autre démonstration afin de montrer les efforts effectués au quotidien pour sécuriser le Port de Douala - Bonabéri.

Baptisée Exsu3, cet exercice a permis de faire comprendre aux uns et autres, la nécessité de sécuriser le Port de Douala contre les attaques armées. Une sécurisation dévolue au Comité de sécurité du Port de Douala. Un rôle pas le moindre. C'est ce qui explique la présence de son président Samuel Dieudonné Ivaha Diboua au cours cet exercice. Il était accompagné du Directeur Général du PAD Cyrus Ngo'o.

C'est le commandant du port Abdoul Hakim, lui-même qui mène les opérations de démonstration



de cet exercice inspiré d'un scénario qui rappelle tant de situations dans le transport maritime international : « *Un navire subit une attaque à main armée. Il y a prise d'otages. Informé par un membre de l'équipage du navire en détresse, l'officier de port qui fait la permanence à la Tour de contrôle informe immédiatement le Commandant du Port* », peut-on lire dans le communiqué parvenu à notre rédaction. Et le but de la manœuvre est de « *mettre à l'épreuve l'architecture de gestion d'une crise sur le plan d'eau avec la mise en œuvre des moyens nautiques, terrestres, élec-*

tromagnétiques, de communication et de liaison »

Pendant 90 minutes, la durée de cette démonstration, il était de bonne guère de montrer la synergie qui existe entre les acteurs qui interviennent dans le processus de sécurisation du domaine portuaire. Une combinaison de forces que le président du comité de sécurité du port de Douala Bonabéri a salué et précisé que dans des situations pareilles et « *sans délai, c'est à partir de son poste de commandement que les actions sont coordonnées* ». Une précision qui montre bel et bien que la sécurité du

port de Douala Bonabéri est entre des mains expertes. Une expertise qui se justifie par les moyens déployés par le DG du PAD ces derniers temps. En dotant à la Douala Port Security du matériel de dernière génération, il montre que la sécurité du domaine portuaire doit obéir aux normes internationales notamment à travers le code « *ISPS* »

Il faut reconnaître que c'est avec l'encadrement du gouvernement que ce « *vaste chantier de sécurisation* » du domaine portuaire prend corps. De la « *construction des infrastructures, la mise à disposition des équipements, le renouvellement et le recyclage du personnel. La mise à jour des procédures et plans afin de faciliter la prévention, la gestion des risques, sinistres, incidents, et autres actes malveillants divers pouvant impacter ou mettre à péril l'activité dans le domaine portuaire* », en passant par l'organisation des exercices de démonstration EXSU 1 et 2 et sans oublier la mise sur pied des séminaires de renforcement des capacités des acteurs de la sécurité portuaire sur les techniques

visant à la gestion des mouvements de foules, aux accès terrestres suite à un sinistre à savoir incendie, accident de personnes, contamination, trafic et gestion de l'épidémie etc... », le gouvernement dans ce partenariat gagnant avec le PAD, a décidé de mettre les petits plats dans les grands.

En 2022, Abdoul Karim, notait déjà que « *La sécurisation du Port de Douala-Bonabéri est un enjeu d'attractivité et de compétitivité* ». En cette année il l'a encore réintégré au cours de cet exercice de démonstration. Ce qui a permis de comprendre l'urgence de l'installation d'un Système de suivi et de surveillance des navires (Vtmis) comme on le voit partout ailleurs. Un dispositif équipé de plusieurs caméras de longue portée qui permet de surveiller les quais, le chenal et la bouée de base située à 25 km. Et malgré ces efforts non négligeables que l'on constate au jour le jour au PAD, il faut reconnaître qu'il y a encore beaucoup à faire pour relever le pari de la sécurisation du domaine portuaire comme on le voit sous d'autres cieux.

La Rédaction

PISCICULTURE

Pourquoi la filière ne décolle-t-elle pas vraiment ?

Alors qu'il est établi que le secteur pourrait faire des rentrées d'argent énormes pour ceux qui pratiquent cette activité et éviterait au pays d'en perdre du fait des importations, alors que le pays dispose d'énormes potentialités pour un élevage intensif, il est curieux de se rendre compte de ce que le secteur patine.

Le Cameroun importe chaque année plusieurs tonnes de poissons surgelés pour satisfaire sa consommation locale estimée à 500 000 tonnes par an contre une production nationale qu'on évalue à 340 000 tonnes. Certaines données en la matière, fournies par la Chambre de Commerce, d'Industrie des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (Ccima) dans sa note de conjoncture économique ont fait état de ce qu'au terme de l'année 2021, indiquent qu'une enveloppe de 134,1 milliards de Fcfa a été déboursée.

En 2023, la production de poissons du Cameroun s'est chiffrée à 150 086 tonnes. Par rapport à la production de 2022, année au cours de laquelle il a été enregistré un chiffre de 145 621 tonnes. De par cette petite hausse de 4 465 tonnes en valeur absolue et 3% en valeur relative, on a même parlé de performance devant les parlementaires. L'aquaculture constitue ainsi la production animale qui dépasse celle de bœuf et dont l'accroissement est le plus rapide au niveau mondial. Si la



Faire bouger les lignes

pêche ne peut à elle seule, satisfaire les besoins des populations, l'aquaculture devrait donc, nécessairement, avoir un rôle de plus en plus important pour l'approvisionnement alimentaire.

Bien qu'en hausse, cette production reste toujours faible par rapport à la demande nationale qui est comblée par des importations. En effet pour l'exercice 2022, d'après le rapport sur l'état de la compétitivité de l'économie camerounaise en 2022, publié par le Comité de Compétitivité, démembrement du ministère de l'Economie, le Cameroun a encore importé 241 798 tonnes de poisson en 2022, en hausse de 51 798 tonnes (27,3%) par rapport à 2021, où elles étaient estimées à 190

000 tonnes. Les progrès ainsi enregistrés pourraient être mis à l'actif des différentes actions déployées par le gouvernement pour booster la filière. Tant il est vrai que le poisson compte parmi les produits inclus dans la politique d'import-substitution. Le Rapport sur la compétitivité révèle notamment d'un meilleur contrôle de la façade maritime, de la poursuite de la lutte contre la pêche illicite et surtout du développement de l'aquaculture commerciale où il a été donné de constater que différents obstacles empêcheraient le bon huilage des différents maillons de la chaîne de valeur aquacole, notamment la production des intrants (alevins et aliments), la production intensive, la transformation

et la distribution de poissons. Quand bien même des actions tel le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Aquacole (Ppea), existe, l'essentiel de la production piscicole est réalisé dans les systèmes de type extensif, en eau douce, en étangs de barrage et en étangs de dérivation. Les espèces de poisson qui contribuent en grande partie à la production nationale sont les tilapias, le poisson-chat et les carpes communes.

Changer la donne

Partant du fait que l'aquaculture sous la forme de pisciculture introduite pourtant au Cameroun en 1948, est faite toujours de façon timide, c'est à se demander pourquoi on ne changerait pas de mé-

thodologie puisqu'il y a des subjectivités qui persistent du genre : « le poisson vit librement dans les rivières et étangs et si on se résolvait à l'élever, c'est à titre personnel », alors même que cette activité pourrait participer à une forte amélioration des conditions de vie des populations au-delà de la richesse nutritionnelle. Il n'est même pas surprenant de voir des individus débarquer des étangs de pisciculture appartenant à un tiers pour y pêcher « librement ». Sans compter qu'une chaîne de valeurs telle qu'on le voudrait, n'existe pas. Dans ce cas, pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui se fait à la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (Sodepa) où plus que par le passé, l'expression « Chaîne de valeurs » se justifie amplement. On serait même tenter d'indiquer que pour voir le secteur de l'aquaculture décoller véritablement, il serait mieux d'élargir son spectre d'action dans ce domaine et conséquemment donner encore plus de moyens à cette structure pour ne pas parler de changement juridique. On pourrait alors éviter des réflexions du genre : « j'ai beaucoup de poissons à vendre. Mais comment devrais-je faire pour les conserver une fois sortis de l'eau ? » de la part des producteurs éleveurs.

Pour véritablement faire décoller la pisciculture au Cameroun, il faut sortir de la production à titre individuel.

STOCK DE SÉCURITÉ EN VIANDE DE LA SODEPA

Rassurant !

Il a à cet effet été lancé au courant du mois de Novembre à Yaoundé, une opération allant dans le sens de se prémunir d'une éventuelle pénurie en protéine animale. C'était en marge de l'inauguration d'une deuxième boucherie moderne dans la ville de Yaoundé.

En rapport à la création de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales par Décret n°74/182 du 08 mars 1974, modifié et complété par Décret n° 81/395 du 09 septembre 1981.

Et depuis la promulgation de la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques, la structure dirigée par Denis Koutou Koulagna, est véritablement en pleine mutation. Laquelle cadre avec la promotion d'une filière d'élevage moderne garantissant la croissance, l'emploi et l'autosuffisance en protéines animales à l'horizon 2035. De ce fait, les missions de la Sodepa se résument en l'Aménagement des périmètres pasto-



raux; le Développement des cheptels et la Transformation et commercialisation des produits et sous-produits d'élevage. A ces axes s'ajoute l'obligation de performance par une bonne gestion de l'entreprise, afin de générer les bénéfices conformément à la circulaire n°00004918 du Minfi datant du 5 Juillet 2022. Pour ne pas passer à côté de cet objectif, la Sodepa dispose d'un patrimoine de 383233 hectares constitué des unités opérationnelles dans les-

quelles se développent 03 Ranches; une (01) Station d'élevage; d'abattoirs industriels et modernes; d'entrepôts frigorifiques; d'abattoirs mobiles; de boucheries pilotes et des périmètres d'aménagement agropastoraux.

La Sodepa met aussi à la disposition des consommateurs des bovins sur pied; des semences fourragères; des bottes de foin; des semences animales; des viandes maturées; du miel ainsi que du lait. Sans oublier qu'elle

propose aussi à ses clients des services d'abattage; de découpe; de conservation; de stockage et de transport. Autant d'aspects qui contribuent à la promotion d'une filière d'élevage moderne garantissant la croissance, l'emploi et l'autosuffisance en protéines animales.

Stock de sécurité

De cette autosuffisance en protéine animale se décline le lancement d'un stock de sécurité en denrées alimentaires dont les objectifs sont de finaliser la mise en place des points de vente, organiser l'approvisionnement des différents points de vente, prendre les paramètres de rentabilisation (coûts et diversification de l'offre de 5ème quartier. De manière spécifique, l'opération « stock de sécurité » vient en soutien à la vision du chef de l'Etat par l'accès à prix abordables aux denrées alimentaires en plus de contribuer à l'autosuffisance alimentaire et surtout en protéines et de développer

le chiffre d'affaires de l'entreprise.

S'il s'agit, comme son nom l'indique, d'assurer une certaine sécurité quand on sait par exemple ce que le pays a vécu pendant la crise de la pandémie à corona virus, il faut aussi dire relativement à la vente qui va s'y effectuer de manière rationnelle et quotidienne à travers son réseau de distribution, que les cibles potentielles de vente seront ses boutiques propres, ses partenaires qui achètent pour revendre, des professionnels de la restauration, les grandes entreprises agroindustrielles, certaines collectivités (universités, forces armées et police), ceux qui s'approvisionnent à la Sodepa sur la base d'un contrat de distribution.

En tout état de cause, et qu'importe le produit, disposer d'un stock de sécurité a toujours été rassurant. A plus forte raison quand il s'agit de denrées alimentaires.

Source : Paysan Elite



Edition 2024

AWARDS DU MARCHÉ DES CAPITAUX DE LA CEMAC

THÈME

**Le marché financier:
Levier de financement,
de développement et
de démocratisation
des entreprises de la
CEMAC**

**Douala,
les 3,4 & 5 Avril 2024**



Contacts :

(237) 694 99 65 03 (237) 676 98 97 13
(237) 691 64 64 93 (237) 696 49 24 40

Email :

info@lettre-bourse.com
lalettresarl@lettre-bourse.com

Site web :

www.lettre-bourse.com